FR.2
13634
Case
FRC
18704

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

LE MINISTRE
DE LA POLICE GÉNÉRALE
A SES CONCITOYENS.

Du 24 Frimaire, an 8 de la République française, une et indivisible.

CITOYENS,

Votre attente est remplie. La Constitution est proclamée.

Tout ce qui porte dans son cœur l'amour de la liberté et le desir de la paix, l'accueillera avec transport.

Nous y trouvons la garantie de nos droits et de nos propriétés. Les passions révolutionnaires y sont enchaînées dans un Gouvernement fort et puissant.

Nos Alliés peuvent compter sur la foi et sur la durée des engagemens.

THE NEWBERRY
LIBRARY

De quoi se plaindront nos ennemis? Que nous ne voulons pas voir s'anéantir les créations, les espérances et les principes de liberté;

Que nous sommes résolus de conserver le Gouvernement représentatif;

Que nous réchauffons dans toutes les ames les sentimens républicains, en plaçant à la tête de ce Gouvernement, des hommes que la confiance du Peuple français et l'estime des Nations y appellent également.

Le Ministre de la Police générale,

FOUCHÉ.

PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.
Frimaire an VIII.